

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 26 Mai à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mlle SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme JOLY	à	M. CASASOPRANA
M. BERNARDI	à	M. VITALI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	38
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mai 2008

Délibération N°2008/ 95

Evolution de l'Action de Formation « Bain Linguistique » à destination du Personnel Communal des structures d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, extension des animations « langue corse » sur les CLSH primaire et les restaurants scolaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Durant l'année 2006, la Ville d'Ajaccio a développé à destination des professionnels de la Petite Enfance et de l'Animation Jeunesse, **un projet de Formation intitulé «Bain linguistique»** ayant pour objectif l'apprentissage de la Langue et de la Culture Corse.

Le projet de «bain linguistique», fortement porté par la Direction Municipale, destiné aux enfants de moins de six ans est né à l'issue d'une enquête menée auprès des parents et du personnel communal et ce, afin de connaître leurs attentes en matière de bilinguisme et leur volonté de s'impliquer dans cette démarche.

A partir des résultats de cette enquête, un projet, avec le concours de plusieurs directions (Petite Enfance, Jeunesse et Education) a été élaboré visant la transmission d'un patrimoine culturel et linguistique aux jeunes générations afin qu'elles découvrent et s'approprient leurs racines.

La nécessité de former le personnel communal concerné à la technique du «bain linguistique» est apparue comme indispensable à la mise en œuvre de ce projet.

Rappel des principes pédagogiques de «l'action formation»: un formateur en langue corse, ayant une expérience du travail avec de jeunes enfants, est intervenu, sur site, tous les mercredis matins. Il a accompagné toutes les activités du centre en apportant au personnel la connaissance en vocabulaire et méthodes de communications nécessaires pour permettre de « passer » naturellement d'une langue à l'autre.

Bilan : depuis sa mise en œuvre le bain linguistique a été mis en place sur les structures suivantes :

- PIETRALBA, CLSH maternel
- PASCAL PAOLI, CLSH maternel
- BODICCIONE, CLSH maternel
- A RUNDINELLA, multi accueil de Pietralba

Ce dispositif concerne 54 agents et 190 enfants.

Deux agents communaux assurent le montage et suivent la mise en œuvre des projets dans les diverses structures avec l'aide de quatre intervenants en « langue corse » et en concertation avec les structures concernées.

La Collectivité Territoriale Corse, dans le cadre de la mise en place de son projet relatif à la langue corse s'est montrée très intéressée par le projet «bain linguistique» menée par la ville d'Ajaccio et a budgété en 2007, une aide financière de 23 933,34€ sur les 35.000 € prévus pour lui permettre d'étendre et développer son projet.

CONSIDÉRANT que le projet de bain linguistique est une priorité de la direction municipale,

CONSIDÉRANT que les bons résultats constatés sur 2007, permettent d'envisager une diversification des « actions formations » ainsi que l'organisation d'un certain nombre d'évènements centrés sur la langue et la Culture Corse en 2008 (voir projet annexé)

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 de la Commune (fonction 020, chapitre 011, article 6184 : 39032.00 € et fonction 421, Chapitre 011 pour achat de matériel et fournitures).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver le projet 2008 sur le «bain linguistique» à destination des structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèches et CLSH) avec interventions hebdomadaires dans les CLSH suivants : St Jean, Sampiero, Pascal Paoli, Bodiccione ; possibilité pour le CLSH de Pietralba et le multi-accueil A Rundinella de bénéficier de l'appui d'un formateur à raison de 4h/mois/structure.
- extension de l'action aux enfants scolarisés en primaire (services des restaurants scolaires) par la mise en place d'animations en langue corse, pendant l'inter classe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les membres du Conseil municipal voudront bien en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU, Le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Collectivité Territoriale de Corse s'est montrée très intéressée par l'action menée par la ville d'Ajaccio auprès des jeunes enfants pour les familiariser avec la langue corse.

CONSIDÉRANT qu'elle envisage d'apporter une aide sous forme de subvention à la ville d'Ajaccio pour lui permettre de développer et pérenniser cette action

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 Mai 2008.

ADOPTÉ

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

- Le programme de «bain linguistique 2008» à destination des structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèches et CLSH) avec interventions hebdomadaires dans les CLSH suivants : Pascal Paoli, Bodiccione, ainsi que dans les crèches du Parc Berthault et de Bodiccione ; possibilité pour le CLSH de Piétralba et le multi-accueil A Rundinella de bénéficier de l'appui d'un formateur à raison de 4h/mois/structure.
- extension de l'action aux enfants scolarisés en primaire (services des restaurants scolaires) par la mise en place d'animations en langue corse, pendant l'inter classe.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à solliciter une subvention auprès de la CTC et signer tous les documents afférents.

DIT

que les crédits correspondants sont inscrits en recettes et dépenses au budget primitif 2008 de la ville fonction. 020, chapitre 011 article 6184; fonction. 421 chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI

PROJET LANGUE CORSE

2008

Rappel du fonctionnement actuel : une intervention hebdomadaire d'un formateur en langue corse sur une demi journée, sur le principe de l'action-formation (pour mémoire il s'agit pour le formateur d'accompagner l'atelier préparé par les agents impliqués dans l'action bain linguistique, en apportant les éléments linguistiques nécessaires au fur et à mesure)

- 4 centres : - CLSH Pietralba
- CLSH Pascal Paoli
- CLSH Bodiccione
- Multi accueil « A Rundinella »

maintien du dispositif jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007/2008.

Vacances d'été : programme d'animations « langue corse » proposé sur tous les CLSH maternels. Les projets sont en cours d'élaboration par les deux agents communaux « médiateurs langue corse » avec l'assistance des intervenants en langue corse.

Année scolaire 2008/2009 : les interventions régulières sur les multi accueils de Pietralba et A Rundinella mises en place depuis deux ans ne seront pas reconduites.

La formation des personnels, en l'état, est jugée suffisante pour lui permettre de continuer les activités du bain linguistique sans aide extérieure régulière. Par contre les responsables des structures pourront demander des interventions ponctuelles des formateurs en cas de besoins bien identifiés

Prévision : 4h/mois/structure

Les deux formateurs qui intervenaient sur ces deux structures seront affectés sur les CLSH,
- Sampiéro maternel
- St Jean maternel

où deux nouvelles formations actions vont débiter

le dispositif mis en place sur Pascal Paoli et sur le CLSH de Bodiccione est quant à lui maintenu .

Des animations en langue corse, à destination des enfants scolarisés en primaire, sont également prévues pendant l'interclasse dans les quatre restaurants scolaires fonctionnant en double service.

Récapitulatif, heures de formation prévues :

Aide au montage logistique + assistance technique + coordination pédagogique

1^{er} mai 2008 - 31 décembre 2008 ➤ 82 heures = 5576.00 €
* 1^{er} janvier 2009 - 30 juin 2009 ➤ 68 heures = 4624.00 €

Actions formation

interventions hebdomadaires
4 x 4 heures / centre

1^{er} mai 2008 - 31 décembre 2008 ➤ 432 heures = 29 376.00 €
* 1^{er} janvier 2009 - 30 juin 2009 ➤ 368 heures = 25 024.00 €

interventions ponctuelles

1^{er} mai 2008 - 31 décembre 2008 ➤ 60 heures = 4080.00 €
* 1^{er} janvier 2009 - 30 juin 2009 ➤ 50 heures = 3400.00 €

* les chiffres concernant le premier semestre 2009 sont portés à titre purement indicatif.